



# Médecin du Travail (H/F) - CDI - Temps plein ou temps partiel

---

## Caractéristiques du poste

Type de contrat : **CDI, Dès que possible**

Modalité : **Temps plein ou temps partiel**

Pôle d'affectation : **DIRECTION**

Lieu : **CH LEVINATIER**

 **POSTULER**

---

## 1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade : Médecin du travail

Métier : Médecin du travail

% Temps : 100% ou temps partiel

## 2. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Autorité hiérarchique : Directeur des Ressources Humaines

Autorité fonctionnelle : Médecin responsable du service de santé au travail

## 3. AMPLITUDE HORAIRE - HORAIRES - CYCLE

Amplitude horaire : 9H00 – 17H00

Auto-remplacement avec le second médecin du travail pendant les périodes d'absence

Permanences ponctuelles de nuit

## 4. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Créé en 1876, le Centre Hospitalier Le Vinatier est un établissement public de santé mentale. Organisé en pôles d'activité clinique, il dispose d'une ligne de soins complète pour répondre aux besoins de la population qu'il dessert. Il compte actuellement près de 2 800 personnels médicaux et non médicaux.

Le service de santé au travail (SST) est placé sous la responsabilité du Directeur des Ressources Humaines. Il est composé de : 1 secrétaire médical, 2 infirmiers, et 2 médecins du travail et 1 interne.

Le SST est situé sur le Centre Hospitalier Le Vinatier au 95 boulevard Pinel 69500 BRON (bâtiment 210).

## 5. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

- Réaliser le suivi de la santé des personnels afin de prévenir et de diagnostiquer les affections de santé, lors de l'examen périodique ou sur demande ;
- Déterminer l'aptitude au poste de travail lors de l'embauche ou de la reprise du travail après un arrêt ;
- Fournir un avis médical permettant l'évaluation des risques professionnels, et définir les améliorations pour la prévention desdits risques ;
- Informer et conseiller le personnel et l'administration sur l'environnement sanitaire et les conditions de travail.

## 6. ACTIVITES PRINCIPALES

### 6.1. Surveillance de l'ensemble du personnel. Veille et évaluation des situations et conditions de travail et postes à risques

- Réaliser des visites de locaux et étudier les postes ;
- Identifier et analyser les risques potentiels de l'ensemble des postes de travail ;
- Écouter les agents et analyser les situations (bilans cliniques, entretiens / examens, recueil d'information, travail de synthèse, restitution) ;
- Évaluer l'aptitude au poste de travail (comptabilité entre le poste de travail et l'état de santé des agents) ;
- Évaluer les besoins des agents en matière d'hygiène, de conditions de travail et de santé publique ;
- Orienter vers les structures compétentes ;
- Réaliser une veille juridique et sanitaire ;
- Appréhender l'incidence des évolutions technologiques, organisationnelles sur les conditions de travail ;
- Concevoir, mettre en œuvre et piloter des projets visant à prévenir ou résoudre des problèmes de santé publique ;
- Formuler des avis pour l'établissement d'un plan de prévention ;
- Réaliser une surveillance médicale particulière des travailleurs handicapés, des femmes enceintes, des agents réintégrés après un congé maladie, de longue durée, ou un accident du travail, des agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux, des agents souffrant de pathologies particulières.

### 6.2. Conseil en matière de santé et de conditions de travail

- Conseiller l'administration et les agents sur les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité des locaux, l'adaptation des postes de travail à la physiologie humaine et les risques liés aux différentes nuisances ;
- Proposer des aménagements des postes de travail ou des conditions d'exercice, justifiés par l'âge, la résistance physique ou l'état de santé des agents ;
- Travailler en collaboration avec les services RH sur la mobilité, la gestion des carrières et les reclassements des agents ;

- Participer à la définition de la politique de prévention des risques professionnels de la structure en lien avec les services.

## 7. ACTIVITES SPECIFIQUES

- Membre de l'équipe opérationnelle d'hygiène hospitalière
- Membre de la commission ESPI-CA-SA et observatoire de la violence
- Participation, avec rôle consultatif, au comité d'hygiène, sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et présentation d'un bilan annuel ;
- Participation à la Commission d'Accompagnement Professionnel (CAP), réunie tous les 2 mois pour l'étude et le suivi des agents en restriction médicale d'aptitude, en reclassement, ou de retour au travail après de longues périodes d'arrêt ;
- Liaison avec les organismes propres à la fonction publique : comité médical (congé longue maladie, congé longue durée, réintégration, etc.), commission de réforme (accident de service, maladie professionnelle, etc.).

## 8. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

### 8.1. Formation souhaitée

- Doctorat en médecine
- Etre titulaire d'une spécialisation en médecine du travail (CES DES)

### 8.2. Savoir-faire requis

- Adapter un/des postes de travail aux caractéristiques des personnels (charge physique ou/et mentale) ;
- Analyser et évaluer la situation clinique d'une personne, d'un groupe de personnes ;
- Animer des formations, réunions, commissions ;
- Argumenter, influencer et convaincre un ou plusieurs interlocuteurs ;
- Conseiller et orienter les choix d'une personne ou d'un groupe ;
- Évaluer une charge de travail ;
- Identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques relevant de son domaine, définir les actions correctives/préventives ;
- Rédiger et mettre en forme des notes, documents et/ou rapports ;
- Réaliser des études et des travaux de synthèses ;
- Travailler en équipe pluridisciplinaire / en réseau ;
- Utiliser les logiciels métiers.

### 8.3. Connaissances associées

- Cadre réglementaire, enjeux et évolutions en matière de santé publique ;
- Médecine générale et addictologie ;
- Types de visites (d'embauche, de reprise, périodique) ;
- Pathologie et psychopathologie du travail ;
- Techniques d'interprétation et de diagnostic ;
- Acteurs et dispositifs de santé publique ;
- Communication et relation d'aide ;
- Typologie des risques au travail et gestion des risques professionnels ;

- > Milieu du travail et description des postes/métiers ;
- > Législation sanitaire et sociale ;
- > Ergonomie ;
- > Techniques et outils d'évaluation ;
- > Droits du fonctionnaire : statut, congés maladies, etc. ;
- > Réglementation et droit du travail.

*Dans le cadre de sa politique handicap, le Centre Hospitalier Le Vinatier est ouvert à toute candidature de professionnels porteurs de handicap.*

---

**CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER BP 30039 - 95 BD PINEL 69678 BRON CEDEX**